

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Étaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOÛT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE  
QUIMPER

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

Objet

### DENOMINATIONS DE RUES

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ
- Rachel FLOCH ROUDAUT à Olivier BELLEC
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 24 mai 2013

Madame Valérie VOISIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....25  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que le  
Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur différentes  
dénominations sur le territoire de la Commune, à savoir :

- le giratoire de Pont-Minaouët : « **Giratoire Guy COTTEN – Entrepreneur – 1936/2013** ». (Son épouse et ses enfants ont été consultés et ont donné leur accord°.

- l'esplanade située face à l'ALSH : « **Esplanade Madame Florestine JEANNES** ». Son fils a donné son accord.

De plus, quelques rectifications sont à apporter au niveau de la  
dénomination de certains points qui ont posé problème (erreur de  
parcelle, absence de dénomination malgré une numérotation...) :

- « **L'IMPASSE DES CASEYEURS** » a été dénommée par une  
délibération du 2 mars 2007 sur une parcelle erronée et il convient  
de rectifier les numéros de parcelles AN 351 et 353.

- La voie « **HENT AL LIORZHOU** » avait été attribuée à un sentier  
piétonnier inaccessible pour les services de secours, il est donc  
proposé de débaptiser cet emplacement et de réserver  
l'appellation « HENT AL LIORZHOU » uniquement à la voie  
principale.

- A Trévignon, une numérotation a été mise en place de la rue du Port jusqu'à Trescao alors que la voie n'a jamais été dénommée officiellement. Il convient donc de régulariser la situation et dénommer la route : « **ROUTE DE LA CORNICHE** »

- A Coat-Pin, il en est de même pour la VC 16, celle-ci a été numérotée mais pas officiellement dénommée, il est donc nécessaire de régulariser et de dénommer la voie VC 16 qui va de Toulcarfuric à Pont-Mélan : « **ROUTE DE COAT-PIN** ».

Les plans correspondants sont joints en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix, approuve les dénominations telles que ci-dessus.

Monsieur NERRIEC vote contre

Monsieur DERVOUOT s'abstient.

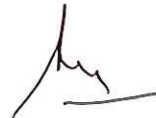
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 3 juin 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130604-DE13310510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013

Publication : 05/06/2013